

1. *Débitrice*: **Mégevet David & Cie SA**, rue Jacques-Dalphin 48, 1227 **Carouge**
2. *Commissaire*: Me Marie-Flore Dessimoz, avocate, chemin du Grand-Puits 42, 1217 Meyrin
3. *Remarques*: Avis rectificatif
Date du jugement accordant le sursis: 3 juillet 2002 avec effet au 24 avril 2002
Durée du sursis: 4 mois, expirant le 24 octobre 2002
Expiration du délai pour les productions: 7 octobre 2002
Assemblée des créanciers: convocation ultérieure
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis.
La débitrice a obtenu un sursis concordataire de quatre mois, après un sursis provisoire de deux mois.
Les créanciers de la débitrice et tous ceux qui ont des revendications à exercer sont invités à produire leurs créances ou revendications auprès du commissaire au sursis, accompagnées des pièces justificatives, dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les créanciers ayant déjà produit leurs créances sont dispensés de produire à nouveau.
Ceux qui détiennent des biens de la débitrice, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les déclarer au commissaire dans le même délai.
Marie-Flore Dessimoz, avocate
1217 Meyrin-Genève

(00643992)